



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION
:

Bâtiment Lizine SAVANNA
Centre d'affaires
14, rue Jules Thirel – ST
PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX
PSH :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information,
merci de contacter Mme
Gladys TCHOUTA au 06
93 40 27 33 ou par mail
[formation.antoine@avocat
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat
reunion.fr)

NOUS CONTACTER :

© : 02 62 21 46 00

 :

formation.antoine@avocat-reunion.fr

OBJECTIFS :



A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Comprendre les principes et le cadre juridique du forfait jours et du forfait heures.
- Sécuriser la mise en place des forfaits dans l'entreprise pour respecter la législation.
- Savoir négocier et adapter les accords de forfait avec les salariés et les représentants du personnel.
- Identifier les risques juridiques et prévenir les contentieux liés à l'utilisation des forfaits.



PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

- LES ENJEUX ET LE CADRE GÉNÉRAL DES FORAITS JOURS ET FORAITS HEURES
- LE FORAIFT HEURES : FONCTIONNEMENT ET MISE EN PLACE
- LE FORAIFT JOURS : FONCTIONNEMENT ET MISE EN PLACE
- LA SÉCURISATION DES PRATIQUES ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Entretien annuel obligatoire pour les salariés en forfait jours : modalités et suivi.
- Suivi de la charge de travail : outils pour évaluer l'intensité de l'activité et prévenir les risques de surcharge.
- Droits et obligations des salariés en forfait : autonomie et responsabilité dans la gestion du temps.
- Prévention des contentieux : bonnes pratiques pour limiter les risques de litiges (convention de forfait écrite, suivi régulier, contrôle des temps de repos).

16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

